

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques du GrandTerrier]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazik, e Breizh-Izel

Octobre 2009
n. 9

Miz Here

Qui était Nicolas Le Marié ?

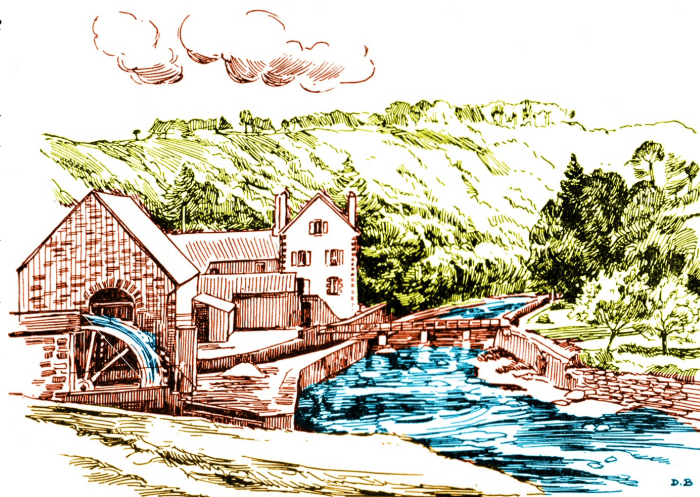
Nicolaz deus Odet ne oa ket eun Bolloré ...

Du côté paternel il était Normand, et par sa mère il était Morbihanais, et il fonda une manufacture de papiers à Odet dans une commune rurale de Basse-Bretagne, entreprise qu'il dirigea pendant quarante ans de 1822 à 1861.

Nicolas est né en 1797 à Quimper alors que son père exerçait le métier de marchand "fayencier" place Maubert (tout en demeurant rue Kéréon), et peut-être aussi celui de directeur de la manufacture de tabac de Morlaix (date et source non attestées).

En 1822 Nicolas a 24 ans et il se lance dans une aventure industrielle, la création de la manufacture de papiers à Odet. Certains biographes insistent sur le fait qu'il fut conseillé et aidé par ses beaux-frères Bolloré. Mais rien n'est moins sûr, car cette assertion repose sur une fausse plaque de commémoration

de la pose de la première pierre. En effet la transcription de cette plaque aujourd'hui disparue a été publiée à deux reprises, l'une en 1922 dans le discours du centenaire de l'abbé André-Fouët, l'autre en 1930 dans le « Livre d'or des papeteries Re-



né Bolloré ». En comparant les deux versions on constate que la phrase initiale « Nicolas Le Marié, de Quimper a posé la première pierre » a fait l'objet d'une transformation surprenante !

Suite en page suivante ...



Sommaire [taolenn]

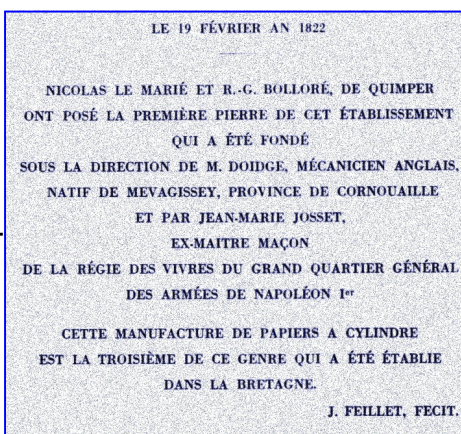
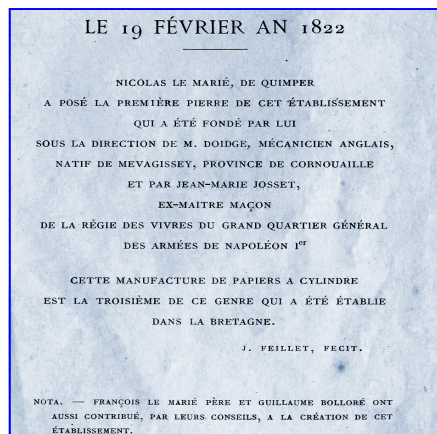
Nicolas Le Marié Piou oa Nikolaz ?	1
Odet 1822-1861 An embreger vras	2
Livres estivaux Levioù hañveg	3
Revue des Kannadigs Maer, kourser ...	4
Supplique à Napoléon Lizher evit an impalaer	4
Poussières d'archives Poultrenn an dielloù	5
Lexique médiéval Geriadurig kozh	6
Carte Hubaudière Kartenn an failhañ	8
Association 1901 Kevredigezh	9
Boucher ou meunier Louch ha Per Rospape	10
Pierres à laver Ar bail gant lutun tan	11
Naturisme Pourmadennoù	12

Krennlavar

[proverbe]

Ar vuhez vat a bad atav
Ar vuhez fall a baouezo

[La bonne vie dure toujours, la mauvaise cessera.]



Le prochain Kannadig sera un numéro double, qu'on se le dise, et il paraîtra en janvier / février 2010. Sont prévus au sommaire de ce n° 10 le dépouillement complet du

recensement de 1836, un article de fond sur les Biens Nationaux, et bien d'autres choses encore ...

A-greiz kalon, Jean



1822-1861 Le Marié entrepreneur à Odet

An embreger vras evit ar veïl Paper

Eⁿ

couverture nous avons vu que la première pierre de la manufacture de papier fut posée par Nicolas Le Marié, et que ses beaux-frères Bolloré ne furent pas les fondateurs comme certains l'affirment. Quelles sont les sources d'information qui peuvent nous aider à comprendre le personnage et son rôle exact dans les 40 premières années de sa manufacture ?

ENTREPRENEUR PASSIONNÉ

Les papiers d'archives qui témoignent de l'existence du fondateur de la papeterie ne sont pas nombreux. C'est sans doute la raison pour laquelle la légende a toujours prédominé, et la désinformation le concernant est souvent utilisée pour accroître le rôle de ses successeurs, les Bolloré.

Néanmoins, aux Archives Départementales du Finistère certains papiers attestent de son énergie, notamment une lettre de sa main du 20 janvier 1825 dans laquelle il écrit à l'Administration préfectorale : « ... divers renseignements concernant mon établissement », « Ma fabrique étant toute nouvelle ... », « le nombre de mes ouvriers ... ». L'emploi répété du possessif renforce l'idée d'un homme déterminé à assumer ses responsabilités et ses projets d'entreprise.

Dans les mêmes séries d'archives, 6M 1029 de l'an IX-à 1829 et 6M 1032 au-delà de 1856, on trouve les statistiques de production réclamées par l'Administration Départementale. Ces chiffres étaient fournis par Nicolas Le Marié et ensuite transmises par le maire de l'époque. En 1856, ce dernier, Michel Feunteun, écrit : « Comme Monsieur Le Marié est absent depuis plusieurs jours, il m'a été impossible jusqu'ici de vous faire parvenir les renseignements que vous me demandez, par votre lettre en date du 7 courant, sur la situation des travaux industriels de la fabrication de papier qui se trouve sur ma commune. Dès que Monsieur Le Marié sera de retour, je m'empresserai, Monsieur le Préfet, de vous expédier les renseignements que vous désirez. »

La progression de la production de papiers peut être mesurée par le nombre d'ouvriers occupés : 31 en 1828, 95 en 1856, 102 en 1857, 107 en 1859, 110 en 1860. En 1928 la production est répartie ainsi : 90.000 kgs de drilles (*) pour produire 3456 rames de papier blanc et 4218 rames de papiers gris. En 1828 le salaire journalier était de 2 francs 25 pour les ouvriers et de 1 franc 25 pour les ouvrières. En 1860 il est en moyenne de 1 franc 80.

En 1856, une note de la main de Nicolas Le Marié, de la même écriture que la lettre de 1825, accompagne le relevé de production : « Qu'entend-on par Causes des augmentations ou des réductions ? Si c'est des quantités produites, elles s'accroissent chaque

année, et le personnel aussi. Si c'est la valeur des produits, ils se sont élevés par suite des hauts prix des matières premières et des demandes assez actives. Observation : par suite des travaux en cours d'exécution, cette fabrique tend à un plan de grand développement ».

INSTALLATION PERSONNELLE À ODET

Dès 1822 Nicolas va s'établir durablement à Odet, alors que les lieux ne comportaient aucune habitation, si ce n'est le moulin de Meil-Mougeric sur la commune de Briec. Côté Ergué-Gabéric sur le recensement de 1790 on ne décompte aucune maison habitée.

Or dans le recensement de 1836, sur le lieu-dit du Moulin d'Odet, on dénombre 45 habitants répartis sur quatre maisons principales. Nicolas Le Marié, qualifié de fabricant de papier, en fait partie avec son épouse, ses deux premières filles, un cousin Jean-Marie Le Pontois qu'on appelle « Jean du Moulin », et les domestiques. A noter que 32 habitants sont déclarés habiter précisément au « moulin à papetier », car logés sur place par Nicolas Le Marié. Les autres chefs de famille d'Odet (et de Keronguéo) sont tous papetiers ou papetières, à l'exception d'une cultivatrice et de deux domestiques.

(*) Drille : « la dénomination de drilles doit embrasser toutes les matières propres à être converties en papier », soit essentiellement des chiffons et des copeaux de bois.

Odet le 20 janvier 1825

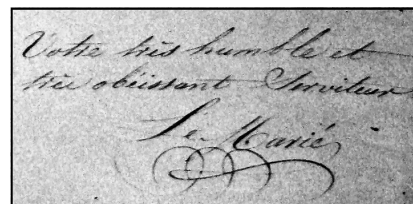
Monsieur

Je suis bien puni de ne pouvoir répondre d'une manière plus satisfaisante à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le courant pour divers renseignements concernant mon établissement. Ma fabrique étant toute nouvelle, n'étant pas

même achevée, il m'est impossible de répondre aux questions que vous m'avez adressées, le nombre de mes ouvriers n'est pas fixé et mes intentions sont de l'accroître le plutôt qu'il me sera possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Marié



260	Le Marié	Nicola	fab'ic papeterie	1	39	39	39
	pen-Carn	Marié	Lemarié	1	33		39
	Le Marié	Leonide	"	1	9		
	Lemarié	Marié	"	1	2		
	pen-Carn	jean marié	"	1	33		

UNE CONSCIENCE POLITIQUE

En 1832 Nicolas Le Marié est nommé maire d'Ergué-Gabéric par le préfet et par délibération du conseil municipal du 19 février 1832. Le Marié refuse plus tard le poste de maire en ces termes : *"Je suis extrêmement flatté de cette preuve de confiance ... mais une fabrique nouvelle que j'ai créée, et qui exige tous mes soins par l'extension que lui donne en ce moment ne me laisse pas le temps nécessaire"*. Le préfet n'accepte pas dans un premier temps la démission, et Nicolas Le Marié doit assurer les fonctions de maire de février à octobre 1832, date à laquelle sa démission est enfin acceptée, et notée lors du conseil du 27 janvier 1833.

Mais ce n'est pas pour autant que Nicolas Le Marié est absent de la vie politique locale. Il reste plus de dix ans dans le conseil municipal et exerce son influence pour faire aboutir en 1840 le projet de transfert du Bourg à Pen-Carn Lestonan, à savoir à proximité de son usine. Mais l'adjoint Hervé Lozac'h organise l'opposition au projet qui

est définitivement abandonné en 1842.

Le transfert de Bourg à Lestonan aurait apporté des facilités de transport entre Odet et Quimper. Les travaux de voirie entre l'ancien Bourg et Odet furent néanmoins acceptés par le conseil municipal en 1847 : *"Considérant qu'il serait important que les travaux commençassent le plus tôt possible afin de pouvoir procurer immédiatement des moyens d'existence aux journaliers de la commune qui souffrent encore de la pénurie de travaux et de la cherté du blé"*.

En 1848, Nicolas Le Marié refusa de figurer sur la liste de l'Union Conservatrice qui emporte la majorité à l'Assemblée constituante.

LA PASSATION DES POUVOIRS

En guise d'exemple de fin des pouvoirs uniques de Nicolas Le Marié sur la bonne marche de son entreprise, on peut prendre le dossier de demande de cons-

Siqui: Bolloré aîné, Lemarié, et Feunteun maire.

truction en 1859 du pont de pierres au-dessus de l'Odet menant à la commune de Bric (Archives Départementales du Finistère cote 3 0 595). La signature de ce document est triple « *Bolloré aîné, Lemarié et Feunteun maire* ».

Celui qui signe « *Bolloré aîné* » n'est autre que le beau-frère de Le Marié : Jean Guillaume Claude Bolloré, directeur d'une fabrique de chapeau (25 ouvriers) à Quimper-Loemaria ; époux en 1819 de Marie Perrine Le Marié, sœur de Nicolas Le Marié. Il signe aîné, vraisemblablement par rapport à son frère René-Corentin, et participe dès lors aux affaires de Nicolas Le Marié.

En 1861 Nicolas Le Marié fait une chute accidentelle et en sort très diminué physiquement et intellectuellement. Son neveu Jean-René, fils de son beau-frère René-Corentin, prendra sa suite à la direction la papeterie d'Odet qu'on pourra dès lors appeler « *Papeterie Bolloré* ». Car, autant les Bolloré s'étaient tenus à l'écart des activités papetières lors des premières décennies de la manufacture, autant à partir de la fin des années 1850 ils prirent le relais d'une direction industrielle qu'ils vont conserver pendant 6 générations.

[cf. article complet sur le site Grand-Terrier.net en rubrique Personnalités]

Livres Levréou

Il n'a pas fait beau en juillet en Bretagne, on a profité pour lire les dernières sorties éditoriales concernant de peu ou de prou Ergué-Gabéric :

► *L'histoire de Marjan Gourmelen-Kernaléguen* publiés par Daniel Kernalegenn en 2009 : une blonde aux yeux bleus native du village de Keleneg.

► *Les promenades littéraires en Finistère* publiées en 2009 par Coop Breizh : une belle retrospective des écrivains et poètes, ville par ville, sans oublier Ergué-Gabéric.

► *Les chroniques de guerre 1914-1918 de Louis Le Rouz* publiés en juillet 2009 par les Éditions Arkae : la campagne en Champagne, Oise, Alsace ... par un poilu gabéricois.

► *Les koñchennou de Lanig Rouz* publiés par les Éditions Arkae en juillet 2009 : des histoires écrites pour ses filles dans la langue bretonne du pays Glakik.

► *La papeterie en 1929 dans le numéro spécial de l'Illustration*, numéro republié in-extenso par les Éditions Alain Bargain en 2009 : une double page publicitaire consacrée à l'entreprise Bolloré de l'époque.

► *Les filles de Roz-Kelenn*, roman d'Hervé Jaouen publié aux Presses de la

citée en 2007 (mais non référencé jusque lors sur GrandTerrier) : scènes et dialogues où s'affrontent les traditions rurales et le monde ouvrier et industriel de la moitié du 20e.

► *DELON Erwan - Jeunes Bretons ou "l'identité enchanteresse" ?*, livre L'Harmattan également édité en 2007 : une analyse sociologique fouillée et actuelle avec l'exemple précurseur de la démarche identitaire de Jean-Marie Dégui-gnet.

► *PERON Goulven - Cantiques de Kerdévot et de Pontdour*, article du numéro de juillet-août 2009 de Musique bretonne (Dastum) : étude comparative de deux cantiques en breton du 18e siècle, dont celui de Kerdévot.

Les Kannadigs, bulletins du site GrandTerrier, sont généralement l'occasion d'échanges entre lecteurs et contributeurs, et d'incitations à approfondir certains dossiers. On a sélectionné ici deux sujets qui ont évolué depuis les parutions du Kannadig n° 4 de février 2008 et du numéro 8 de juin 2009.

UN NOUVEAU MAIRE GABERICOIS

En fouillant les archives départementales, on a retrouvé un 3e maire originaire de Squvidan en fonction entre ce qui fait que le maire actuel, Hervé Herry, est le 25e maire, et non le 24e comme écrit dans le Kannadig n° 4. Si on récapitule, les trois premiers maires de la commune ont été :

- Le premier maire, de 1791 à 1795, est toujours Jérôme Ker-gourlay .
- Le nom du deuxième est in-

changé, Jean Riou, maire de 1795 à 1790. Mais on privilégie désormais l'hypothèse du père décédé en 1797 et non du fils qui aurait été bien jeune à son élection.

► Le nouveau maire en 3e position, François Laurans, en fonction de 1797 à 1800.

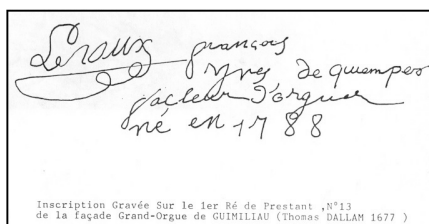
Il apparaît avec son titre dans un document d'attestation de résidence d'un ecclésiastique. L'hypothèse du père est également ici privilégiée car il est qualifié de "vieux" dans ce document.

Le numéro du Kannadig en ligne qui traitait de l'histoire des maires depuis la Révolution a

été modifié en conséquence.

LE CORSAIRE DE KERNAOU

Suite à la parution dans le dernier Kannadig, un descendant Le Roux nous a communiqué son témoignage, ainsi que la copie de la signature de son ancêtre sur le tuyau d'orgues de Guimiliau.



C'est la musique qui a valu à François-Yves LE ROUX de rester en bonne santé car il donnait des cours de solfèges aux prisonniers des pontons anglais.

Au-delà de la troisième année de captivité, les prisonniers étaient moins surveillés ; ce qui lui a permis de s'évader. Il rencontra les marchands d'oignons de Roscoff avec lesquels il débarqua dans le Léon.

A la recherche d'un Orgue Dallam, il

s'arrêta à Guimiliau où il fit souche. Son fils Alain fut également organiste et facteur d'orgue. Lorsque l'orgue fut restauré, le facteur d'orgue trouva sa signature sur un tuyau.

La tombe de François-Yves et Alain était voisine de celle de Thomas Dallam au pied du calvaire de Guimiliau. Elles n'existent plus depuis qu'une pelouse remplace cette partie du cimetière.

Cette histoire de corsaire fait partie du patrimoine de notre famille.



Supplique Gabéricoise à Napoléon III

Lizher d'an Erge vras evit an Impalaer

Durant l'été 1858, l'Empereur des Français visita la Bretagne avec son épouse Eugénie, en passant par les villes de Rennes, Brest et Quimper. Une visite triomphale qui visait à conforter le régime dans une région travaillée par les royalistes légitimistes et les républicains. Le maire d'Ergué-Gabéric (*) lui envoya à cette occasion une lettre dans laquelle il présentait une demande de secours com-

munale, mais celle-ci ne fut pas honorée.

A VOTRE BON COEUR

La lettre est, sur le fond et la forme, intéressante à plus d'un titre. Le style, tout en étant un alambiqué, contient des formules habiles et faussement naïves pour susciter la générosité impériale. La lettre met en lumière le contexte politique de l'époque, que ce soit les élections législatives de 1852 et 1857, la

fiscalité locale, notamment les droits d'octroi, mais aussi l'engagement de la municipalité pour la défense des intérêts et du patrimoine religieux.

Les documents, la lettre originale et les réponses du ministère et de la préfecture, sont conservés aux Archives Départementales de Quimper sous la côte 1G181.

(*) Le signataire est Michel Feunteun, mzire d'Ergué-Gabéric de 1855 à 1862.

La lettre du maire d'Ergué-Gabéric à l'attention de l'Empereur des Français :

Le maire d'Ergué-Gabéric, canton de Quimper, à sa majesté Napoléon III, Empereur des Français,

Partout sur votre passage, des acclamations joyeuses ; partout, des souhaits, des compliments, des bénédictions pour votre auguste personne, pour l'Impératrice et le Prince Impérial : qu'elle daigne accueillir aussi ceux que tous mes administrés lui adresse en ce jour, par mon faible organe, avec expressément, avec sincérité, avec bonheur.

Mais, Sire, partout également sur votre passage et pour en rendre le souvenir durable et salutaire, autant que pour répondre à votre âme généreuse, magnanime, votre majesté Impériale se plaît à laisser des marques de son amour, de sa sollicitude, à répondre des bienfaits de tout genre. J'ose, Sire, en solliciter une part en faveur de mes administrés, vos sujets respectueux et dévoués, dont les suffrages unanimes vous ont été acquises en 1852, comme ils l'ont été en 1857 au candidat du gouvernement à la députation.

Tout ce qui leur est cher autour d'eux, et chez eux, se trouve dans un état fâcheux.

► Leur église paroissiale, par exem-

ple, manque d'objets utiles ou nécessaires à la décence, à la majesté d'un temple et d'un culte catholiques.

► Leur cimetière a besoin de murs qui le protègent contre toute pollution regrettable et scandaleuse.

► Leur presbytère, Sire, outre son aspect rebutant, qui révèle une sorte d'ancienne prison féodale et qui sied si mal à sa destination actuelle, exige encore des soins d'entretien, de propreté, de sûreté.

► Leur belle chapelle de Kerdévet dédiée à la puissante protectrice et patronne de votre Empire, chapelle de grand renom dans tout le département, et dont la fête se fait le 8 septembre, illustrée plus d'une fois par des miracles, notamment en 1801, 1811 et 1850, est difficilement accessible en tout temps, et pour cela compte moins de pèlerins, moins d'offrandes.

► Enfin, Sire, leurs routes vicinales restent inachevées et inutiles pour eux.

Voilà, Sire, en abrégé, mais en réalité, la situation de mes administrés, d'autant plus à plaindre qu'elle elle imméritée ou indépendante de leurs efforts, de leurs sacrifices pour l'améliorer.

Qui donc, Sire, la leur a faite cette situation : d'une part l'insuffisance de leurs ressources communales, accrues cependant de deniers d'octroi, et de l'autre, l'obligation qui leur incombe, malgré leurs réclamations, d'appliquer, chaque année, les 8/9 de leurs prestations en nature à l'entretien d'une route de grande communication qui relie les départements Finistère, Morbihan et Cotes-du-Nord et qui sert aux transports de lettres échangées entre ces départements.

Votre Majesté connaît maintenant la double cause de leur état de souffrance ; elle connaît, mieux que nous, les moyens d'y remédier, si elle daigne seulement le vouloir et elle le voudra, nous l'espérons, s'il est possible et l'en supplions tous unanimement, car elle est juste, puissante, généreuse, éclairée, bienfaisante, et nous tous, Sire, qu'elle aura rendus satisfaits et heureux, nous redoublons nos vœux et nos sentiments pour votre Majesté, pour son auguste compagne et pour le jeune prince Impérial.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de votre Majesté Impériale, le très humble, très fidèle et bien dévoué serviteur et sujet,

le maire d'Ergué-Gabéric, Feunteun

Dépoussiérage d'Archives

Poent eo da tennan an poultrenn d'an dielloù



L'été 2009 a été propice pour rassembler sur le site GrandTerrier des documents d'archives anciennes allant de 1584 à 1791. Les travaux de transcriptions et d'analyse sont en cours.

1584 - *Dixmes pour Kermorvan en Ergué-Gabéric* : un des rares documents qui référence le nom de la commune avec l'orthographe Cabellic qui serait à l'origine le patronyme des premiers seigneurs de Lezergué.

1666 - *Menu et aveu de Marguerite Autret pour Cutuillac-St-André* : où il est question de l'ancien nom du hameau de St-André. Ce document a été découvert en 1997 par Norbert Bernard.

1748 - *Inventaires des biens et livres du recteur Jean Edy* : la succession complète du recteur

sur 53 pages, avec des termes désignant des objets dont on a oublié l'existence aujourd'hui, ainsi que ses livres de chevet

1786 - *Inventaire après décès de Pierre Kergourlay de Kerautret* : la vie quotidienne d'une ferme qui transparaît dans l'héritage d'un agriculteur.

1787 - *Inventaire et succession de Germain Moizan de Parc-Allan* : ustensiles de cuisine, poeles à crêpes, vaisseliers et fayences, larmoires, tables, lits clos, vêtements, outils agricoles, pressoirs à cidre, bestiaux, céramiques

1791 - *Requete municipale contre une prostituée* : on a retrouvé cette plainte « touchante » à l'encontre d'une prostituée.

1797-1809 - *Documents de saisies, d'enchères, de ventes et d'adjudications* : plus de 50 documents relatifs aux ventes en

biens nationaux des propriétés d'émigrés nobles ou de clergé anti-constitutionnel. Un article de synthèse sur ces événements est en cours d'élaboration. On s'attachera à décrire les conditions économiques et financières de ces adjudications, et d'enquêter sur les personnalités qui ont été dépossédés et de ceux et celles qui se sont portés acquéreurs.

Lors des transcriptions des documents d'archives, on se rend compte que de nombreux termes anciens n'ont plus cours aujourd'hui. Pour faciliter les travaux, un lexique étymologique a été créé et est enrichi : voir la version actuelle en page suivante. Sur le site Internet, en cliquant sur un terme on peut connaître tous les documents le contenant.



Lexique de termes anciens

Geriadurig an galleg kozh evit an dielloù

- A -

AIRAIN - Airain : bronze, alliage de cuivre et d'étain.

Matériau utilisé couramment pour les marmites. Source : histoiresdeserieb.free.fr. Alliage à base de cuivre et de différents métaux, en particulier d'étain, désigné aujourd'hui sous le nom de bronze. Source : Trésor Langue Française.

AVEU - Aveu : déclaration écrite que doit fournir le vassal à son suzerain lorsqu'il entre en possession d'un fief, à l'occasion d'un achat, d'une succession ou rachat. L'aveu est accompagné d'un dénombrement ou minu décrivant en détail les biens composant le fief. La description fourni dans l'aveu indique le détail des terres ou tenues possédées par le vassal : le village dans lequel se situe la tenue, le nom du fermier exploitant le domaine congéable, le montant de la rente annuelle (cens, chefrente, francief) due par le fermier composée généralement de mesures de grains, d'un certain nombre de bêtes (chapons, moutons) et d'une somme d'argent, les autres devoirs attachées à la tenue : corvées, obligation de cuire au four seigneurial et de moudre son grain au moulin seigneurial, la superficie des terres froides et chaudes de la tenue. Source : histoiresdeserieb.free.fr.

- B -

BAILLOT - Baillot, bayeau : récipient pour à conserver le lard. Baillot à buée : baquet servant à faire la lessive. Source : histoiresdeserieb.free.fr

BOISSEAU - Boisseau : mesure de capacité pour les matières sèches, les grains surtout. Sa contenance varie beaucoup suivant les produits et les localités et aussi suivant que la mesure est rase ou comble. Source : AD Finistère, glossaire des cahiers de doléances

- C -

CARNÉE - Carnée : mesure pour les grains. A priori équivalent au quart de boisseau, une mesure ancienne de matières sèches.

CÉDULE - Cédule : vieilli, rare A. - Vieilli, rare. Écrit par lequel une personne prend un engagement, reconnaît une dette. Source : Trésor de la Langue Française CNRTL

CENSÉE, CENS - Cens : Le cens est la redevance annuelle, foncière et perpétuelle qui est due par celui qui possède la propriété utile d'un fonds, appelé censive, à celui qui en possède la propriété éminente, appelée seigneurie. Source : Wikipedia.

CHAPON - Chapon, s.m. : jeune coq cha-

tré. Source : Dictionnaire du Moyen Français. Utilisé comme moyen de paiement de rentes ou redevances.

CHARNIER - Charnier : meuble dans lequel est rangée la viande salée, en pierre ou en bois. Source : La vie paysanne en Bretagne Centrale sous l'ancien régime de Jean Le Tallec 1994.

CHEFRENTÉ - Chefrente : Rente perpétuelle payable en argent ou en nature au seigneur suzerain par le détenteur d'un héritage noble. La chefrente était en principe immuable. Source Yeurch/histoirebretonne

CLISSE - Clisse, clice : bois de fente, morceau de bois allongé ; éclat de bois ; osier tressé. Source : Trésor Langue Française.

COMBLE - Comble : A - sm, mesure de capacité pour les grains, probablement la mine comble. Source : Dictionnaire Godefroy 1880. Dans un document l'équivalence est donnée pour 2/3 d'hectolitre. B - adj., par opposition à ras, s'appliquant notamment pour caractériser un bois-seau.

COMMAND - Command : subst. masc. A. - Mandataire, représentant. B. - Étranger qui, fuyant sa terre, est venu se recommander à la protection du seigneur. Source : Dictionnaire du Moyen Français.

CONVENANT - Convenant : qualifie un bail dans lequel le preneur acquiert la propriété des bâtiments qu'il a construits et des plantations qu'il a faites. Synonyme de bail à domaine congéable.

CORDE - Corde : unité de mesure de superficie. Subdivision du journal. Le journal et la corde sont les principales unités de mesure utilisées pour calculer les surfaces dans les inventaires. Dans la région quimpéroise une corde vaut 0,6078 ares à 16 toises carrées. Il faut 80 cordes pour faire un journal.

COURTIL - Courtil : petit jardin attenant à une maison de paysan.

CRUBLÉE, CRUBLE - Cruble, sf : mesure pour les grains (dict. Godefroy 1880). Composé de deux boisseaux (Revue de Bretagne, de Vendée & d'Anjou, 1861, p. 202). La contenance du boisseau varie beaucoup suivant les localités. Par exemple le boisseau ras contient 11,2 litres à Morlaix et 107,1 litres à Landevennec. Source : histoiresdeserieb.free.fr.

- D -

DÉBORNEMENT - Desbornement s.m. : délimitation, désignation des limites. Ou convention, fixation d'un droit perçu d'une manière incertaine. Source : Gd Godefroy 1880.

DIXME, DÎME - Dime : impôt sur les récoltes, de fraction variable, parfois le

dixième, prélevé par le clergé ou la noblesse. Source : Trésor Langue Française. Part des récoltes devant revenir à l'église, pour l'entretien des prêtres et des bâtiments et les oeuvres d'assistance. Son taux, théoriquement d'1/10ème, est généralement inférieur ; il est fréquemment proche d'1/30ème dans notre région. Source : AD Finistère, glossaire des cahiers de doléances.

DOMAINE CONGÉABLE - Domaine congéable : mode de tenue le plus fréquent en Cornouaille et en Trégor au Moyen-Age pour la concession des terres. Les édifices y sont concédés en propriété aux domaniers par le propriétaire foncier (généralement noble) qui peut, en fin de bail, congeler ou congédier les domaniers, en leur remboursant la valeur des édifices. Cela comprend tout ce qui se trouve au dessus du roc nu, notamment les bâtiments, les arbres fruitiers, les fossés et talus, les moissons, les engrais. Complément (in Le Lien) : Le domaine congéable et les communs de village

DRILLE - Drille s.f. : comme expression d'une valeur minimale, "Chiffon" ; d'où, "pas grand-chose". Source : Dictionnaire du Moyen Français.

- E -

ÉTAIN - Etain, estain : métal gris blanc, ductile, malléable, le plus fusible de tous les métaux usuels, et s'effritant aux très basses températures. Ce métal, quelquefois allié au plomb, servant à la fabrication d'objets d'usage courant ou d'objets d'art. Vaisselle d'étain ; soldat d'étain ; graver des plats d'étain. Source : Trésor Langue Française.

- F -

FABRIQUE - Fabrique : tout ce qui appartient à une église paroissiale, les fonds et revenus affectés à l'entretien de l'église, l'argenterie, le luminaire, les ornements, etc. Collectivement, les marguilliers chargés de l'administration des revenus et dépenses d'une église. Place, banc que les marguilliers occupent dans l'église (Littré).

FAYANCE - Fayance, fayence, faïence : adaptation de Faenza, nom d'une ville d'Italie renommée pour ses poteries émaillées. Source : Dictionnaire de l'Académie Française. Au 18e siècle, dans les inventaires de la région quimpéroise, en provenance des faïenceries de Locmaria : "assiettes ou saladier de fayance", "assiettes terres de Locmaria".

FENIER - Fenier : grenier à serrer le foin ou boulangerie. Source : Dictionnaire Godefroy 1880.

FEU - Feu : unité fiscale utilisée pour l'imposition jusqu'au 18e siècle. Dans certaines provinces (Bretagne, Dauphiné, Provence) le feu est devenu progressivement une unité de compte n'ayant plus

aucun rapport avec les réalités démographiques. Par exemple, telle paroisse est imposée forfaitairement pour 4 feux 1/4, telle autre pour 6 feux etc. Il faut se garder de confondre ces feux fiscaux (dits feux de compoix) avec les feux « allumants », qui correspondent à des ménages. Source : Trésor Langue Française.

FRAMBOY - Framboy : les paysans épandaient dans la cour de la ferme les débris végétaux pour fabriquer le fumier - froid c'est à dire végétal - par le piétinement incessant des bêtes et des gens qui pétrissaient ces débris, les mélangeaient à la boue ; la bouillie résultante était appelé le 'framboy' Le mot se disait au départ "fembroi" (latin *fimarium*, dérivé de *fimum* : fumier). Puis, par métathèse (déplacement du r), il est devenu "fremboi" (graphie attestée des le moyen âge). Enfin, "fremboi" est devenu "frambois", mais rien à voir avec la framboise, évidemment. Source : La vie paysanne en Bretagne Centrale sous l'ancien régime de Jean Le Tallec 1994.

FRANCFIEF - Franc fief : droit exigé d'un roturier qui fait l'acquisition d'un fief. Payé au roi, il est en principe fixé à une année de revenu sur vingt. Il est aussi versé lors de la transmission du fief après une année de jouissance. En 1771, le droit de franc fief, dont certains pays étaient exempts, est étendu à l'ensemble du royaume. Source Yeurch/histoirebretonne

- G -

GÉLINE - Géline, s.f. : poule (dict. Godefroy 1880). Utilisée comme moyen de paiement de rentes ou redevances.

GERBE - Gerbe : unité de mesure du blé, composé de 7 à 8 javelles, pour le paiement de la dîme (histoires de serieb.free.fr). Terme de féodalité. Dîme sur les moissons. Lever la gerbe (Littré).

GLÉ - Glé, s.m. : chaume. En Bretagne, glé se dit encore pour signifier chaume de paille. Source : Dictionnaire Godefroy 1880.

- J -

JOURNAL - Journal : unité de mesure de superficie. Le journal est la principale unité de mesure utilisée pour calculer les surfaces dans les inventaires. Dans la région quimpéroise un journal vaut 0,48624 ha soit 80 cordes.

- L -

LOTTIE - Lotie, lottie, s.f. : lot, part, portion échue par le partage à l'un des cohéritiers. Source : Dictionnaire Godefroy 1880.

- M -

MAISIÈRE - Maisière, s.f. : muraille. Source : Dictionnaire Godefroy 1880.

MAISON À BUÉE - Maison à buée : désigne la buanderie dans les documents d'inventaire sur succession au 17e et 18e siècle.

MAYE À PATTE - Maye à patte : support sur lequel on pétrissait la pâte à pain. Source : histoiresdeserieb.free.fr.

MINOT - Minot : ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, qui contenait la moitié d'une mine, donc 3 boisseaux, soit 38 dm³.

MINU - Menu, minu : terme d'usage en Bretagne, pour exprimer la déclaration et le dénombrement que le nouveau possesseur à titre successif doit donner par le menu à son seigneur, des héritages, terres et rentes foncières qui lui sont échus à ce titre, et qui sont sujets à rachat, pour faire la liquidation de ce droit. Source : Dictionnaire Godefroy 1880.

- O -

OCTROI - Octroi : taxe que certaines municipalités, pour subvenir aux dépenses communales jusqu'en 1948, étaient autorisées à établir et percevoir sur certaines marchandises de consommation locale à leur entrée dans la ville. Source : Trésor Langue Française. Histoire de l'octroi à Ergué-Gabéric : Splendeur et misère de l'octroi.

- P -

POURPRIS - Pourpris : enceinte, un enclos et parfois une demeure, dans la France de l'ancien régime. La réalité désignée par le mot « pourpris » dépasse celle d'un simple jardin en ce qu'elle recouvre les différents éléments d'un domaine physiquement bien délimité et fermé (mur, fossé, etc.).

PRÉSIDIAL - Présidial : sous l'Ancien Régime, tribunal et juridiction qui avaient été établis en 1551 dans certains bailliages importants pour juger en dernier ressort les affaires peu graves. Source : Trésor Langue Française. Siège présidial. Tribunal qui juge en dernier ressort, sans appel. Source : Dictionnaire du Moyen Français.

- R -

RACHAPT - Rachapt / rachètement : en terme de coutume droit du au seigneur à chaque mutation de propriétaire du fief (Dict Godefroy 1880).

RÉGAIRES - Régaires : domaine temporel dépendant d'un évêque et dont il était le seigneur, au même titre que l'aurait été n'importe quel noble propriétaire d'un fief avec justice. Le plus souvent, ils provenaient de donations anciennes faites au cours des âges par des féodaux, qui souhaitaient sans doute s'attirer des grâces divines ou se faire pardonner leurs péchés, avaient doté l'église de quelques fiefs avec les revenus en dépendant. Source : [amisduturnegouet sur free.fr](http://amisduturnegouet.free.fr)

RÉGAL - Regal, adj : royal. Source : Dictionnaire Godefroy 1880.

RENABLE - Renable : état des lieux, l'adjectif renable ou raisnable signifiant en vieux français "en bon état". On faisait un renable en particulier pour les moulins. Il y avait le grand renable et...

le petit renable dans lesquels étaient inventoriés et valorisés tous les appareils à l'intérieur du bâtiment du "moulin" (le grand fer, la meule dormante et la meule courante, la roue ou la pirouette, les cordes, etc...), mais aussi à l'extérieur : les vannes d'amenée ou de fuite, les rigoles ou biefs, les chaussées, etc...

- S -

SOL MONOYE - Sol Monnoie : petite espèce faite de billons, c'est-à-dire de cuivre, tenant un peu d'argent, mais plus ou moins, suivant les lieux. Source : Encyclopédie Diderot.

SOL TOURNOIS - Sol Tournois : monnaie de l'Ancien Régime frappée en argent, valant un vingtième de la livre tournois. Le sol est lui-même subdivisé en 12 deniers. La livre tournois fut d'abord utilisée avant le 13e siècle à l'abbaye de Saint-Martin de Tours où l'on frappait des deniers dits "tournois". Source : Wikipedia

- T -

TABLE COULANTE - Table coulante : table servant soit de coffre (garde-manger), soit de maie à pâte (pétrin). Le dessus de la table coulisse pour permettre de travailler la pâte dans le pétrin ou d'accéder à ce qui y était stocké. Citée dans les inventaires successoraux aux 17e et 8e. Source : histoiresdeserieb.free.fr.

TENUE - Tenue : héritage roturier dépendant d'un seigneur (source lexicque Doléances des AD29). Tenue : s.f., possession ; propriété rurale ; contenance (source Dictionnaire Godefroy 1880).

TERRES CHAUDES - Terres chaudes : terres cultivables. Exploitées en rotation triennale, soit blé noir, seigle, avoine. Source : G. Le Tallec.

TERRES FROIDES - Terres froides : terres pauvres mises en culture de loin en loin parfois après un brulis; les terres froides prennent le reste du temps la forme de landes qui servent de pâturage d'appoint, et fournissent divers végétaux utiles : bruyères et fougères pour la litière, ajoncs pour la nourriture des chevaux, genets pour la couverture de la toiture. Source G. Le Tallec.

TIERÇON - Tierçon : métrologie ancienne, tiers d'une mesure entière. Un tierçon de muid est de quatre-vingt-seize pintes. Tonneau de cette capacité. Source : Trésor Langue Française. Un tierçon de Bordeaux : 90 pintes. Un tierçon de Bordeaux contient 1,490 hectolitres soit 160 pintes. Source : histoiresdeserieb.free.fr.

- V -

VELIN - Velin : parchemin. Son usage est rendu obligatoire pour nombre d'actes à la fin de l'ancien régime, notamment pour tous les actes de vente. Source : AD Finistère, glossaire des cahiers de doléances.

Association Mémoires du GT

Kevredigezh Memorioù an Erge-Vras



On s'est enfin décidé à créer une association 1901 comme structure d'accueil des bénévoles du GrandTerrier. Son existence a été attestée au journal officiel du 4 juillet 2009.

LES BUTS ET LES OBJECTIFS

L'association "Mémoires du GrandTerrier" constituée selon la loi du 11 juillet 1901 a pour but de « préserver de l'oubli ce qui a constitué le patrimoine local, l'histoire et la mémoire vivante des habitants d'Ergué-Gabéric en Basse-Bretagne ».

L'objectif premier de l'association est de donner une existence légale aux activités faites en son sein et aussi de permettre une gestion transparente.

Qui dit gestion, dit finances ! Certes le budget n'est pas énorme aujourd'hui, de l'ordre de 500 euros par an. Mais on préférerait avoir les coudées franches, notamment pour pouvoir diffuser le bulletin plus largement. Donc vous pouvez désormais envoyer vos chèques à l'adresse du siège (cf. article 3) et à l'ordre de « Mémoires du GrandTerrier ».

Mais encore une fois cette cotisation est nullement obligatoire pour faire partie des nôtres.

LES STATUTS DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 1 : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Mémoires du GrandTerrier ».

ARTICLE 2 : Cette association a pour but de préserver de l'oubli ce qui a constitué le patrimoine local, l'histoire et la mémoire vivante des habitants d'Ergué-Gabéric en Basse-Bretagne ; l'activité se concrétisant par une communication des actions et des recherches sur le site Internet dédié, www.grandterrier.net, et via des publications

connexes.

ARTICLE 3 : Le siège social est fixé au 11 rue Buffon, 91700 Sainte-Geneviève.

Il pourra être transféré par simple décision du Bureau, la ratification par l'Assemblée Générale étant nécessaire.

ARTICLE 4 : Admission :

Pour faire partie de l'association, il faut présenter une demande écrite ou une inscription sur le site Internet de l'association et être agréé par le bureau. Il n'est pas nécessaire de payer une cotisation pour devenir adhérent de l'association.

ARTICLE 5 : Radiations :

La qualité de membre se perd par :

A) par démission adressée par écrit au Président de l'association.

B) par décès ou pour déchéance de ses droits civiques.

C) par exclusion prononcée par le Bureau pour toute action de nuisance à l'encontre de l'association, ou pour toute expression injurieuse, raciste ou contraire à la morale.

ARTICLE 6 : Les ressources de l'association comprennent :

A) les dons des sympathisants et des adhérents.

B) les subventions de l'Etat, des Départements et des Communes, ou de toute autre personne morale.

ARTICLE 7 : Administration :

L'association est dirigée par un bureau composé de deux administrateurs :

A) un(e) président(e)

B) un(e) secrétaire.

Le remplacement d'un (ou des) membre(s) du bureau est engagé soit sur la demande expresse de l'un de ses deux membres, soit par une demande émanant de plus d'un tiers des Adhérents de l'association. Dans les deux cas la ratification du nouveau bureau est faite en Assemblée des adhérents. Il n'y a pas de limitation statutaire de la durée d'un mandat d'administrateur.

ARTICLE 8 : Assemblée des Adhérents :

L'Assemblée des Adhérents est l'organe de représentation et d'expression de tous les adhérents de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

L'Assemblée des Adhérents est nécessairement réunie pour ratifier les changements structurants de l'association (changement des statuts, renouvellement du bureau, changement de siège social, dissolution de l'association ...).

L'Assemblée des Adhérents est organisée sur demande expresse du bureau ou sur demande formulée par au moins un tiers des adhérents.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les adhérents de l'association reçoivent leur convocation où il est explicitement indiqué les date et heure de l'évènement et son ordre du jour.

Le Président préside l'Assemblée, expose l'ordre du jour et propose les votes.

Les votes sont réputés validés par la majorité des suffrages exprimés, à l'exception de la dissolution qui nécessite les deux tiers (cf article 9).

La tenue de l'Assemblée peut se faire avec une présence dite éloignée des Adhérents, en utilisant soit les moyens de téléphonie classique, de conférences audio/vidéo ou de connexion informatique, les techniques de vote associées étant définies dans la convocation.

ARTICLE 9 : Dissolution :

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des suffrages exprimés à l'Assemblée des Adhérents, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

[cf. article complet sur le site GrandTerrier.net en rubrique Charte]



Les Rospape, boucher ou meunier

Per ar Kiger, Louch ar Miliner, deus Edern

Les anciens du quartier d'Odet ont bien connu les Rospape, ce à double titre car l'un était boucher à Lestonan et l'autre meunier à Meil-Mougueric, le moulin près de la papeterie d'Odet.

Lorsque le commerce de Per à Lestonan fut cédé aux Lauden, on parlait encore de la boucherie Rospape. Et lorsque Louch partit au moulin de Troheir en Kerfeunteun on se rappelait toujours du "chiqueur". Mais sait-on qu'ils avaient deux autres frères meuniers en activité à Edern d'où ils étaient tous les quatre originaires ?

PHOTO DES FRERES ET SOEURS

Seul au premier rang :

- * Fanch : né au moulin du Temple en 1894 et marié avec Marie Douguet. Meunier au moulin du Quistinic en Edern.

Derrière, de gauche à droite :

- * Louch, meunier à Meil-Mougueric, près d'Odet, puis au moulin de Troheir.
- * Marie, mariée à un forgeron Goyat de Langolen.
- * Youenn, né au moulin du Temple en 1880 et marié avec Marie Lannuzel. Meunier au moulin du Temple à Edern, en succession de leur père.
- * Marianne, comme sa soeur, mariée à un Goyat, forgeron et frère du précédent.
- * Per, boucher à Lestonan.

LE BOUCHER DE LESTONAN

Per (Pierre) est né au moulin du Temple le 19/02/1892 et s'est marié en 1918 avec Marjan Hui-ban originaire de Ty-an-Ouront en Briec. Laurent Huitric interviewé en 1998 relate l'installation de Per Rospape à Lestonan : « C'est dans un apprentis de chez Marguerite que Pierre Rospape a commencé son métier de boucher, avant de construire sa boucherie [...] Pour construire la boucherie Rospape, Hervé Guillou a aidé à faire les fondations, à la brouette, dans la boue jusqu'aux genoux toute la journée : il a mis beaucoup de temps à trimbaler toute cette terre là. » Pierre Rospape fut l'un des premiers habitants de Lestonan à posséder une voiture. On a déjà publié dans un n° précédent une photo de 1935 où on le voit avec sa famille et ses voisins.

LE MEUNIER DE MEIL-MOUGERIC

Louch (Louis) est né au moulin du Temple le 08/09/1885 et s'est marié en 1908 avec Marie Hui-ban. Cette dernière était-elle la soeur de Marjan mariée à Per en 1918 ? Il fait l'acquisition du

moulin de Meil-Mougueric, situé sur la commune de Briec sur les rives de l'Odet, à proximité du chateau et de la papeterie Bolloré d'Odet.

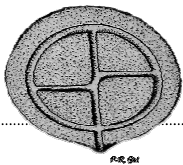
Entre les guerres de 1914 et 1939, René Bolloré lui propose l'exploitation du moulin de Troheir en Kerfeunteun en échange du moulin de Meil-Mougueric dont l'activité fut mis en berne. Louis aura trois enfants : Marie, épouse Gouiffès ; Yves ; Anne, épouse Le Braz, qui reprendra la succession du moulin de Troheir pour en faire une boulangerie industrielle.

Revenons au moulin de Mougueric pour nous intéresser aux familles de meuniers qui ont précédé Louis Rospape, le dernier d'entre eux. Sur les recensements de 1836 et 1841 ce sont le père Co-rentin et le fils René Guillou qui exploitent le moulin de Mougueric. Le fils est né au moulin de Meil Poul, situé au Stangala, en aval sur l'Odet, où son père est déclaré comme meunier avant qu'ils n'émigrent tous deux à Meil-Mougueric. Le grand père Guillou était déclaré comme journalier à Meil-Poul en 1790 alors que le meunier en titre était Joseph Le Masson.

Par contre à Meil-Mougueric nous savons seulement que les Guillou y étaient les meuniers des années 1830 à 1850 pendant le démarrage du moulin à papiers d'Odet par Nicolas Le Marié, qu'ensuite à l'arrivée des Bolloré il y eut d'autres meuniers, que vers 1910 l'activité de meunerie est reprise par Louis Rospape d'Edern, et qu'enfin au début du 20e siècle à la 3e génération Bolloré le moulin s'arrête de tourner.

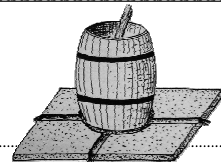
[cf. article complet sur le site Grand-Terrier.net en rubriques Mémoires et Personnalités]]





Anciennes pierres à laver

Ludu tan, ar bail hag ar cloag ...



De machines à laver sans électricité ont bien été opérationnelles à Ergué-Gabéric au cours du 19^e siècle et début du 20^e. Pour preuves les photos GrandTerrier des socles de ces machines conservées dans les villages de Squvidan, Pennervan, Garsalec, Bohars et Garsalec (cette dernière découverte en 2009) et également les publications qui ont relaté leur existence.

PIERRE DE PENNERVAN

Cette belle pierre à quatre rigoles repérée par un journaliste du Télégramme en 1973, l'anthropologue P-R. Giot en 1994 et le docteur André Keravec en 1995, pierre est située dans l'exploitation agricole de



mais pas ceux de la pierre ou de toute la « machine à laver » (il ne faudrait pas employer le mot « lessiveuse », car celui-ci implique la mise sur feu et l'ébullition). Nous en avons vu une presque identique récemment, en limite nord de St-Evarzec, mais avec huit rayons au lieu de quatre.

Machines à laver, pressoirs à cidre ou pierres gravées ?

Un bel exemple est celui des pierres à laver, de l'ordre d'un mètre carré, sur lesquelles on a gravé profondément des rigoles en forme géométrique, avec une évacuation vers un bord. Le plus souvent il s'agit d'un cercle, avec à l'intérieur par exemple une croix. Parmi d'autres, il en a été signalé une en granite, de ce style, à Ergué-Gabéric, dans la presse en 1973, avec des détails sur son utilisation encore au début du siècle. C'était un fond pour la récupération d'eaux de lessive à la cendre ; on y adaptait une baille tirée d'une barrique dont on avait ôté le fond et dont ne subsistaient que les douvelles. On y empilait le linge (qu'on faisait deux fois par an), entrelardé de cendres et arrosé d'eau très chaude. L'eau récupérée à la base servait d'engrais potassique.

L'article du journal, très bien fait, sur la pierre d'Ergué-Gabéric, non signé, donne le nom breton de l'engrais, ar cloag (non retrouvé dans les dictionnaires), celui, classique, de la cendre de bois, ludu tan,

Pennervan. A noter qu'une pierre à laver existe aussi non loin de là à Squvidan, mais cette dernière est moins sophistiquée et ne dispose pas de cannelures partant du centre.

DÉCOUVERTE À GARS-ALEC

En début d'année 2009 on a découvert une pierre à laver à Garsalec près de l'ancien bar-



restaurant dans les dalles de sol d'un vieil apprentis en démolition. La dalle, ébréchée sur le pourtour, est formée d'une cannelure extérieure et de huit rigoles centrales.

[cf articles complets sur le site Internet GrandTerrier.net en rubrique Patrimoine]

Pierre-Roland Giot, Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, CXXIII, 1994, Société Archéologique du Finistère, Quimper, 32-34

Une pierre insolite

Cette pierre en forme de disque d'un mètre de diamètre et épaisse de 20 centimètres environ comporte, en effet, quelques particularités :

À quelques centimètres de la bordure se trouve taillée une cannelure ou, si vous préférez, une rigole assez profonde. De plus, diamétralement et perpendiculairement deux autres rigoles divisent cette insolite dalle circulaire en quatre parties égales. Et tout ce réseau rejoint un bec d'évacuation. Toujours aussi perplexes ?

M. Taboré, d'Ergué-Gabéric, possesseur de cette rareté, éclaire nos lanternes. Car cette dalle n'est qu'une partie d'un engin qui s'utilisait voici encore cinquante ans.

Elle constitue un fond de récupération d'eaux salées. Sur cette assise s'adaptait une baille tirée d'une barrique dont on avait ôté le fond. Seules subsistaient les douvelles. Et tout cela donnait une machine à laver [...]

Quand et comment s'en servait-on ?

Il était de tradition, dans les exploitations agricoles, en dehors du lavage hebdomadaire des effets d'usage constant, de faire deux fois l'an la grande lessive : l'une au printemps, l'autre à l'automne. C'était toute une préparation et l'on avait recours aux femmes du voisinage. Donc la baille était juchée sur la fameuse dalle.

Dans un foyer avoisinant, on allumait un grand feu et l'on faisait bouillir de l'eau. Ceci prêt, on mettait au fond de la baille une première couche de linge, draps, etc ... , pas des draps modernes, mais de la solide toile de ménage en lin de Bretagne, comme il en existe encore dans bien des maisons de la contrée et que nos mamans conservent jalousement.

Il n'y avait ni savon ni lessive

Le Breton n'est jamais à cours d'idées. C'est un homme pratique. Il eut recours à la cendre de bois (« Ludu tan » en breton), gorgée de potasse.

Donc le bois servait à chauffer l'eau et sa cendre était ensuite employée comme lessive. N'était-ce pas rationnel ?

La première couche de draps au fond de la baille, on soupoudrait de cendres, puis on versait de l'eau très chaude. Et ainsi de suite, jusqu'à la limite permise de notre machine.

Petit à petit, l'eau et la cendre faisaient leur travail, toute la crasse s'en allait. L'eau sale dégoulinait dans un récipient, ou était versée dans une auge. Et tenez-vous bien ! Elle constituait un engrais potassique, que l'on appelait « ar cloag » et que s'arrachaient les maraichers.

Voilà toute l'histoire de cette pierre. Tout ce qui au départ avait été utilisé se retrouvait réemployé sous une autre forme. [...]

O.R. Le Télégramme 11-12 août 1973, Edition Sud-Finistère, p. 6.



Promenades naturistes Gabéricaises (*)

Pourmedannoù e kreiz ar maeziou



Tenzoriou
ar vro

Tout le monde sait que le patrimoine ne se limite pas aux églises, chapelles, manoirs ... et pourtant souvent les autres trésors cachés que l'histoire nous a légués ne sont généralement pas très bien considérés. On a rassemblé ici trois pièces du patrimoine dit naturel d'Ergue-Gabéric.

CHÊNE MAJESTUEUX À LA BAIGNADE

Ce magnifique chêne se trouve depuis de nombreuses décennies, au bord du canal d'Odet, où il déploie ses branches majestueuses au-dessus de l'eau. Plus que centenaire, il était sûrement déjà là bien avant la construction du canal dans les années 1920.

Il est précisément à mi-chemin entre la papeterie et l'écluse, à un endroit qu'on appelle la Baignade car au moins trois générations de gabéricois s'y sont baignés nombreux chaque année de mai à septembre.



Et le sport favori des jeunes gens

était de plonger dans l'eau froide depuis la branche horizontale principale de l'arbre, le tout en éclaboussant allègrement les jeunes filles effarouchées.

FONTAINE REPOSANTE ET BUCOLIQUE

Agrémentée d'un petit menhir protecteur amené là il y a quelques années par Mr Chuquet, cette fontaine se trouve sur le joli chemin de Quillihouarn à Guilly Vihan., et invite à une halte au calme, loin du bruit de la civilisation.



L'eau de la fontaine va se jeter trois mètres plus bas dans un ruisseau, lequel ruisseau est un affluent du Bigoudic qui lui-même va se jeter dans l'Odet..

Au fait quel est le nom de ce petit ruisseau bucolique (**)?

PROMONTOIRE DE LA GRIFFONNE

Ce lieu situé sur un promontoire rocheux qui domine la vallée de l'Odet doit vraisemblablement son nom à la légende du griffon du Stang-Ala. L'animal logeait dans une grotte et terrorisait le voisinage. Chaque mois on devait lui apporter une jeune fille pour sa nourriture. La bête fut tuée par le seigneur voisin de Kerma-



honnêt qui ne supportait pas de voir la vie de sa promise menacée.

Mais pourquoi cette terminaison bretonne EZ ? On peut certes hésiter entre la marque du féminin ou celle du pluriel, mais pour nous, l'animal mythique étant unique, il s'agit de la représentante femelle de l'espace des griffons.

En tous cas, la vue du promontoire y est grandiose, on devine au fond de la vallée les flots tumultueux de l'Odet qui courent vers les flèches de la cathédrale de Quimper., et les arbres sont d'un vert éclatant.

Un seul regret, la signalisation du point de vue a été supprimée depuis plusieurs années, et seuls les gens qui connaissent déjà les lieux sauront exactement comment s'y rendre.

[articles sur le site GrandTerrier, en rubrique Patrimoine]

(*) : *Naturisme n'est pas forcément synonyme de nudisme. Il n'est donc pas ici question de se promener tout nu dans la nature, mais de « de se réclamer de la nature, de lui être fidèle » (Trésors de la Langue Française).*

(**) Bucolique : qui a rapport avec la campagne, la vie simple et paisible des gardiens de troupeaux (Trésors de la Langue Française)

Avez-vous remarqué que l'almanach du site GrandTerrier s'est embelli ces derniers temps ?

La présentation des saints du jour se fait désormais sous la présentation d'un véritable agenda, et en cliquant on obtient l'hagiographie ou histoire commentée du saint du jour.

Et de plus, chacun peut ajouter facilement un événement culturel local, une fête d'association ...

Calendrier breton et celtique

octobre ~ here, 2009

là ~ bremañ << 2009 >>

mercredi ~ dimer'her	jeudi ~ diryaou	vendredi ~ digwener	samedi ~ disadorn	dimanche ~ disul
	1 * sz. Uriell	2 * s. Melar	3 * s. Fragan	4 * s. Fransez
7 * sz. Piala	8 * s. Per Keriolet * s. Morgan	9 * s. Denez * s. Maelduin * AG Bagad An Erge Vras	10 * s. Kler	11 * s. Guinien * s. Loman * Repas des anciens

Embannet gant / Edité par : association GrandTerrier, 11, rue Buffon. 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, France. Renner ar gazetenn / Responsable de la publication : Jean Cognard. Enrolladur / Enregistrement : ISSN 1954-3638 (dépôt légal à parution). Postel / Courriel : kannadig@grandterrier.net.